Image not found or type unknown

# Fiche de poste et réalité...

Par **nini92**, le **01/06/2012** à **16:56**

Bonjour.
Les renseignements que je viens vous demander ne me concerne pas mais concerne une collègue de travail.
Je travaille dans une association. Je suis graphiste et déléguée du personnel. C'est pour cela que je me renseigne.

J'ai une collègue qui est Assistante RH. En tant qu'assistante RH, dans son poste, elle a une partie où elle encadre le personnel d'entretien, il y a deux femmes de ménage qui sont chargées de l'entretien des locaux et de réchauffer les plats le midi, de mettre la table, de faire la vaissaelle et de nettoyer la cuisine, de gérer les stocks des produits d'entretien. Elles sont deux à mi-temps, une le lundi, mardi et mercredi et l'autre le jeudi et le vendredi.

Une des deux, celle qui travaille les deux derniers jours de la semaine, a demandé une rupture conventionnelle et est partie depuis hier.

Altercation ce matin entre l'assistante RH et notre directrice technique. Depuis son arrivée, notre directrice technique part du principe que, si il n'y a pas de personne chargée de l'entretien et des repas, c'est l'assistante RH qui doit faire le travail du midi... Imaginez quand il y a une quinzaine ou une trentaine de personnes à table... Et pour la vaisselle encore pire...

Ma collègue, et moi-même, estimons que ce n'est pas normal, qu'une assistante RH n'a pas a faire la vaisselle et sortir les poubelles sous prétexte que le personnel qu'elle doit encadrer manque... C'est à la direction d'anticiper et de faire en sorte que le remplacement soit effectué, il le savent depuis plus d'un mois... Ma collègue a failli avoir un avertissement pour insubordination... Avec menace de letre recommandée avec AR. On lui rétorque que c'est écrit dans sa fiche de poste... Même si c'est écrit dans sa fiche de poste, nous pensons toutes les deux que ce n'est pas légitime.

Que me conseillez vous ? Y a t-il un article dans le code du travail sur lequel nous pouvons nous appuyer ? Que je puisse le communiquer à ma collègue ? Car ce n'est makheureusement pas la première fois que cela arrive et je dois avouer que je n'ai jamais vu cela ailleurs... Ailleurs, tout le monde met la main à la patte quand le personnel d'entretien est absent. J'ai l'impression aussi que c'est une façon de s'acharner sur ma collègue, mais ça ce n'est qu'un avis personnel..

Dans l'attente de votre réponse.
Merci.

Par **P.M.**, le **02/06/2012** à **18:11**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si la fiche de poste a fait l'objet d'un accord explicite de la part de la salariée ou si elle l'a simplement visé comme l'ayant reçu mais normalement elle peut refuser d'effectuer des tâches trop éloignées de sa qualification et de ses compétences...

Par **nini92**, le **04/06/2012** à **13:43**

Oui, toutes nos nouvelles fiches de poste ont été travaillées avec nous, nous y avons participé, en travaillant sur nos tâches, ce que nous faisons au quotidien, sur nos profils et sur nos compétences. Donc nous avons bien eu connaissance de nos fiches de poste et nous les avons validées.

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **14:19**

Bonjour,
Cela rendrait quand même plus difficile un refus de la salariée...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés